

# RAPPORT ANNUEL 2016

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Publié(e) le 10/07/2017  
Notifié(e) le  
Yutz, le 10/07/2017  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.

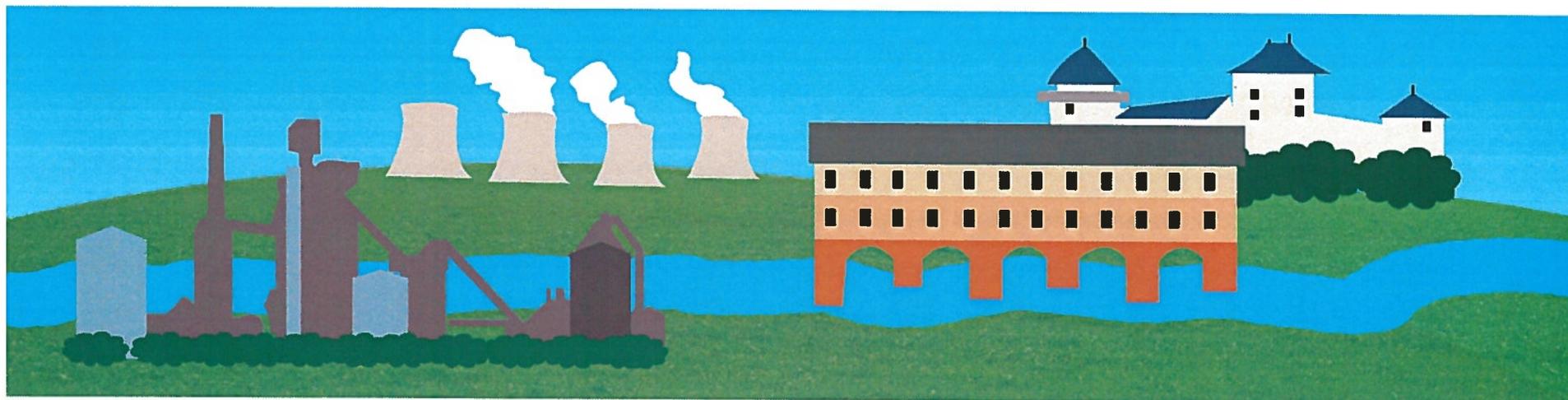


*Stephanie Siebert*  
**Stéphanie SIEBERT**



**SYndicat mixte de transport et de traitement des DEchets  
ménagers de Lorraine Nord**

Reçu  
A la sous-préfecture de Thionville  
Le 10 JUL. 2017



# Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets.....	3
La loi de transition énergétique.....	4
<b>CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques.....</b>	<b>5</b>
A Création du SYDELON.....	5
B Organisation interne du SYDELON.....	6
C Organisation du transport et du traitement sur le territoire du SYDELON .....	9
<b>CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers.....</b>	<b>19</b>
A Les Ordures ménagères (OM).....	19
B Les Recyclables hors verre.....	20
C Le verre.....	22
D Les déchèteries.....	23
E Synthèse des tonnages transportés et traités.....	25
<b>CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES.....</b>	<b>26</b>
A L'étude.....	26
B Le programme local de Prévention.....	30
<b>ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI.....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI.....</b>	<b>35</b>

## Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre...,

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

## La loi de transition énergétique

---

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Par ailleurs, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

# CHAPITRE 1

## Les indicateurs techniques

### A Création du SYDELON

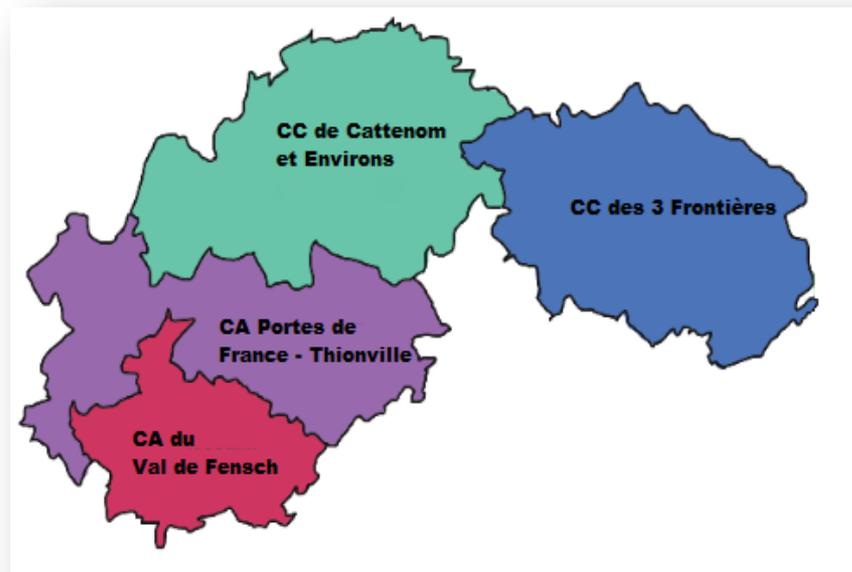
Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2016 un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble de 4 Etablissement Public de Coopération Intercommunal composant le SYDELON.

Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMAN  
57 970 Yutz.



## B Organisation interne du SYDELON

### 1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.

Un bureau syndical composé du Président, des 4 Vice-Présidents et d'1 assesseur est mis en place :

- Michel PAQUET : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) ,
- Patricia RENAUX : 1<sup>ère</sup> Vice -Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville (CAPFT)
- Philippe TARILLON : 2<sup>ème</sup> Vice – Président (Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)
- Jean-Paul TINNES : 3<sup>ème</sup> Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bonzonvillois 3 Frontières (CCB3F)
- Daniel PERLATI : 4<sup>ème</sup> Vice – Président (Maire d'Illange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville (CAPFT)
- Serge JURCZAK : assesseur (Maire de Serémange-Erzange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF).

## **B Organisation interne du SYDELON**

---

### **2) Le personnel administratif**

En 2016, le nombre d'emplois permanents s'élève à 4 agents équivalents temps plein :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

et d'un poste à temps partiel mutualisé avec le SMITU :

- Un responsable des affaires juridiques et de la commande publique.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier
- le nettoyage des locaux.

### **3) Le financement du service**

Le budget du syndicat est alimenté par une cotisation annuelle de chaque EPCI correspondant à 2 euros TTC par habitants, cette somme est utilisée pour les dépenses de fonctionnement du syndicat : dépenses d'administration générale, études et développement.

---

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

## C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargé d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics,

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an sont :

- la société **SITA NORD EST SA** pour le lot 1 « Traitement des déchets sur le territoire du SYDELON ».
- la société **SITA NORD EST SA** pour le lot 2 « Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets », offre de base et option n°1 pour la mise à disposition d'un ou plusieurs centre(s) de transfert et du transport des emballages ménagers et journaux magazines du SYDELON comprise,
- la société **PAPREC RESEAU** pour le lot 3 « Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines »,
- la société **MINERIS SAS** pour le lot 4 « Collecte du verre en bornes d'apport volontaire et en conteneurs enterrés ».

- 
- Le groupe **PIZZORNO ENVIRONNEMENT** pour le lot 1 « Traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON »,
  - la société **DERICHBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 2 « Traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON »,
  - la société **CITRAVAL** pour le lot 3 « Traitement du bois des déchèteries du SYDELON »,
  - la société **ONYX EST SA** pour le lot 4 « Traitement du carton des déchèteries du SYDELON »,
  - la société **CEDILOR** pour le lot 5 « Traitement des DMS des déchèteries du SYDELON »,
  - la société **TTM ENRONNEMENT**, pour le lot 6 « Traitement des gravats »,
  - la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 7 « Traitement des batteries »,
  - la société **SITA NORD EST SA** pour le lot 8 « Compostage des végétaux »,
  - la société **CITRAVAL SAS**, pour le lot « transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON ».
  - Le Lot « **Exploitation de la déchèterie de YUTZ** » dont la prestation est confiée à **CITRAVAL** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

## 1) Flux d'ordures ménagères (OM)

Depuis janvier 2016, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 49 000 tonnes sont enfouies,
- 5 000 tonnes sont incinérées,
- 1 800 tonnes sont envoyées sur la Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers la Montagne (SMTOM).

Une fois collectés, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France Thionville (CAPFT) et pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent sur le site d'enfouissement de Flévy.

La collecte des OM pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des 3 Frontières (ex CC3F) et le groupement de communes (Bass-Ham, Illange, Kunzig et Yutz) est directement envoyée sur le site d'enfouissement de Flévy. Ils n'utilisent pas de rupture de charge.

Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de fermentescibles qui viendrait réduire la part des déchets ultimes.

Seule la CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012.

Ceci explique l'importance du tonnage à enfouir.



# Ordures Ménagères

## Lot 2 - Marché de transport avec SUEZ RV



Centre de transfert des OM de SUEZ RV à Fameck



Centre de transfert à Manom



19 845 T



25 330 T

## Lot 1 - Marché de traitement avec SUEZ RV



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Flévy (ISDND)



Unité de Valorisation Énergétique d'Haganis à Metz (UVE)



Tri Mécano Biologique Maxival à Villers-la-Montagne (TMB)

47 730 T

5 063 T

17 45 T

## 2) Flux de recyclables hors verre

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en bornes d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :

- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en borne d'apport volontaire pour les JRM.

### MULTIMATERIAUX



Bouteilles et  
flacons en plastique



Cartons et  
cartonnettes



Boites métalliques  
et aérosols



Briques  
alimentaires



Journaux Revues  
Magazines (JRM)

### EMBALLAGES



## Recyclables hors verre



Collecte Multimatériaux  
Collecte JRM en PAV  
Collecte cartons des professionnels



Collecte Multimatériaux



Collecte Emballages  
Collecte JRM en PAV



Collecte Emballages  
Collecte JRM en PAV

### Lot 2 - Marché de transport avec SUEZ RV



6 618 T de  
Multimatériaux



1 183 T d'Emballages



1 466 T de JRM



191 T de cartons



Centre de transfert des Recyclables  
de SUEZ RV à Fameck

### Lot 3 - Marché de tri avec PAPREC



Centre de tri des Recyclables de  
PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines  
PAV : Point d'Apport Volontaire

### 3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens. Au total, 628 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.



## Verre



293 bornes



125 bornes



138 bornes



72 bornes



### Lot 4 - Marché de transport et traitement avec MINERIS



Collecte des bornes



5 346 T



Usine de recyclage du verre MINERIS SIBELCO à St-Menge (88)

---

#### 4) Flux des déchèteries

L'ensemble des 11 déchèteries (bas de quai : transport et traitement) est géré par le SYDELON.

- 10 déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1er janvier 2016**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie d'Algrange
- Déchèterie de Cattenom
- Déchèterie de Florange
- Déchèterie d'Halstroff
- Déchèterie d'Havange
- Déchèterie d'Hayange
- Déchèterie d'Hettange-Grande
- Déchèterie de Rettel
- Déchèterie de Thionville
- Déchèterie de Veymerange

- Seule la déchèterie de Yutz fait l'objet d'un marché à part passé au **1er janvier 2015** avec la société CITRAVAL pour l'ensemble des flux.

Le transport et le vidage des bennes est assurée par la société CITRAVAL depuis le 1er janvier 2016. Le transporteurs les emmènent ensuite sur le lieu de traitement.

4 déchèteries

Havange, Thionville, Veymerange et Yutz

3 déchèteries

Algrange, Florange et Hayange

2 déchèteries

Cattenom et Hettange-Grande

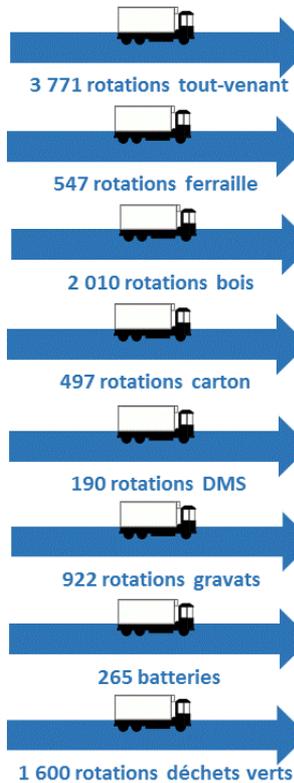
2 déchèteries

Halstroff et Rettel

## Déchèteries



### Marché de transport et location de bennes avec CITRAVAL



## Marché de traitement des 8 flux



## Les différents exutoires sont les suivants :

 <p>ENCOMBRANTS</p>	<p><b>enfouis</b> à l'ISDND de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT à Aboncourt</p>	 <p>CARTONS</p>	<p><b>triés</b> sur le site de la société VEOLIA/ONYX EST à Maizière-lès-Metz pour être <b>recyclés</b></p>
 <p>MÉTAUX</p>	<p><b>recyclés</b> par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p>	<p><b>traités</b> sur le site de la société CEDILOR à Amnéville</p>
 <p>BATTERIES</p>	<p><b>recyclés</b> par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉBLAIS / GRAVATS</p>	<p><b>valorisés</b> sur le site de la société TRI RECYCLAGE SERVICE à Anderny</p>
 <p>BOIS</p>	<p><b>valorisé</b> sur le site de la société CITRAVAL à Rombas</p>	 <p>DÉCHETS VERTS</p>	<p><b>valorisés</b> sur la plateforme de compostage de TERRALYS à Metzervisse ou sur le site de Maxival (TMB) à Villers-la-Montagne.</p>

## CHAPITRE 2

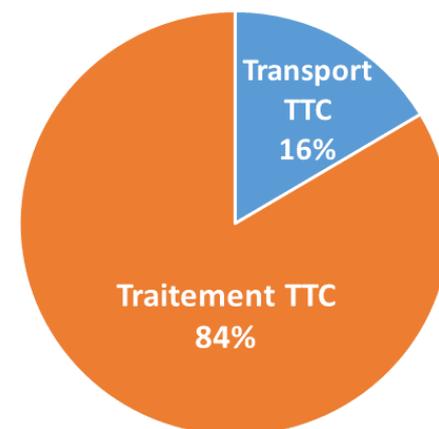
### Les indicateurs financiers

A noter que cette année, l'articulation des marchés et le périmètre concerné étaient différents des années antérieures. Aussi, la comparaison avec 2015 ne serait pas pertinente.

#### A Les Ordures ménagères (OM)

	Lot 1 - Traitement par SUEZ RV TTC	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Coût total TTC
CAPFT	2 321 590 €	322 714 €	2 644 304 €
CAVF	1 678 000 €	486 283 €	2 164 284 €
CCCE	531 431 €	102 288 €	633 718 €
CC3F	107 293 €	- €	107 293 €
<b>SYDELON</b>	<b>4 638 314 €</b>	<b>911 285 €</b>	<b>5 549 599 €</b>

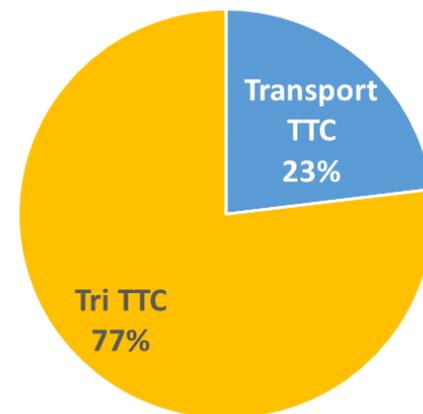
	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages OM	Ratio par hab. par an
CAPFT	79 469	27 296	343
CAVF	69 804	19 732	283
CCCE	23 664	6 248	264
CC3F	10 899	1 261	116
<b>SYDELON</b>	<b>183 836</b>	<b>54 538</b>	<b>297</b>



Prix moyen des OM  
Transport + Traitement :  
**102 € TTC /T**  
30 € TTC /hab.

## B Les Recyclables hors verre

	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Lot 3 - Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	155 975 €	470 173 €	626 148 €
CAVF	152 012 €	597 646 €	749 658 €
CCCE	45 805 €	144 074 €	189 879 €
CC3F	31 199 €	72 711 €	103 911 €
<b>SYDELON</b>	<b>384 991 €</b>	<b>1 284 605 €</b>	<b>1 669 596 €</b>



	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages Recyclables hors verre	Ratio par hab. par an
CAPFT	79 469	3 829	48
CAVF	69 804	3 770	54
CCCE	23 664	1 119	47
CC3F	10 899	751	69
<b>SYDELON</b>	<b>183 836</b>	<b>9 469</b>	<b>52</b>

Prix moyen pour les  
Recyclables hors verre  
Transport + Traitement :  
**176 € TTC /T**

*9 € TTC /hab.*

Coût auquel il faut déduire les recettes  
issues des soutiens des Eco organismes et  
de la revente des matériaux.

## B Les Recyclables hors verre

➤ *Recettes issues de la revente des papiers et des cartons*

Rachat des Papiers			
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes totales de papier
CAPFT	1 524		152 313 €
CAVF	1 293		118 939 €
CCCE	392		35 650 €
CC3F	316		31 855 €
<b>SYDELON</b>	<b>3 524</b>	<b>96,12 €</b>	<b>338 757 €</b>

Prix de rachat moyen à la tonne

Recette moyenne sur le papier de :

**96 € /T**

*1,84 € /hab.*

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	270		16 684 €
CAVF	117		8 754 €
CCCE	10		699 €
CC3F	5		334 €
<b>SYDELON</b>	<b>402</b>	<b>65,87 €</b>	<b>26 471 €</b>

Prix de rachat moyen à la tonne

Recette moyenne sur le carton de :

**66 € /T**

*0,14 € /hab.*

## C Le verre

### Lot 4 - Transport et traitement du Verre par MINERIS

	Tonnage transporté et traité	PU (€HT/T)	Coût du Transport et du Traitement HT	Coût Transport et Traitement TTC
CAPFT	2 142	57,20 €	122 500 €	134 749 €
CAVF	1 745	57,20 €	99 806 €	109 787 €
CCCE	910	57,20 €	52 033 €	57 236 €
CC3F	550	57,20 €	31 450 €	34 595 €
<b>SYDELON</b>	<b>5 346</b>	<b>57,20 €</b>	<b>305 788 €</b>	<b>336 367 €</b>

	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages verre	Ratio par hab. par an
CAPFT	79 469	2 142	27
CAVF	69 804	1 745	25
CCCE	23 664	910	38
CC3F	10 899	550	50
<b>SYDELON</b>	<b>183 836</b>	<b>5 346</b>	<b>29</b>

Prix moyen pour le verre

Transport + Traitement :

**63 € TTC /T**

*2 € TTC /hab.*

Coût auquel il faut déduire les recettes issues des soutiens des Eco organismes et de la revente des matériaux.

## D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

### 1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

<b>Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL (hors déchèterie de Yutz*)</b>					
	<b>Coût de la location HT</b>	<b>Nombre de rotations de bennes tous flux confondus</b>	<b>Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT</b>	<b>Coût total du Transport HT</b>	<b>Coût total du Transport TTC</b>
<b>CAPFT</b>	19 816,50 €	3 721	257 493,57 €	277 310 €	305 041 €
<b>CAVF</b>	22 364,00 €	4 077	297 338,95 €	297 339 €	327 073 €
<b>CCCE</b>	869,00 €	2 262	178 906,21 €	179 775 €	197 753 €
<b>CC3F</b>	10 045,00 €	825	73 725,00 €	83 770 €	92 147 €
<b>SYDELON</b>	<b>53 094,50 €</b>	<b>10 885</b>	<b>807 463,73 €</b>	<b>838 194 €</b>	<b>922 014 €</b>

\* En effet, pour la déchèterie de Yutz, les prix du marché comprennent le transport et traitement confondu. Par conséquent, il est difficile de scinder le transport du traitement car, il y a un prix unique par flux.

Prix moyen pour une rotation : **82 € TTC /rotation**

A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.

## D Les déchèteries

### 2) Transport et traitement des 11 déchèteries

	Transport TTC	Traitement TTC	Coût total TTC
CAPFT	962 939 €		962 939 €
CAVF	327 073 €	594 971 €	922 044 €
CCCE	197 753 €	196 688 €	394 441 €
CC3F	92 147 €	107 727 €	199 874 €
<b>SYDELON</b>	<b>922 014 €</b>	<b>1 557 284 €</b>	<b>2 479 298 €</b>

Il est précisé que sur les 197 753 € de la CCCE, 45 400 € sont versés à la CCCE pour l'évacuation du tout-venant de la déchèterie d'Hettange-Grande.

	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages Déchèteries	Ratio par hab. par an
CAPFT	79 469	19 004	239
CAVF	69 804	18 628	267
CCCE	23 664	6 829	289
CC3F	10 899	3 106	285
<b>SYDELON</b>	<b>183 836</b>	<b>47 567</b>	<b>259</b>

Prix moyen pour  
les déchèteries

Transport +  
Traitement :

**52 € TTC /T**

**13 € TTC /hab.**

## E Synthèse des tonnages transportés et traités

Tonnages		2016
OM	ISDND	47 730
	UVE	5 063
	TMB	1 745
Recyclables	Multimatériaux	6 618
	Emballages	1 183
	JRM	1 466
Carton pros		191
Verre		5 346
Tout-venant	ISDND	12 930
Ferraille		1 283
Bois		5 662
Carton déchèteries		754
DMS		304
Gravats		9 342
Batteries		2,77
Déchets verts		12 012
Déchèterie Yutz hors tout-venant		5 278
<b>TOTAL SYDELON</b>		<b>116 909</b>

Non valorisé :	60 660
	52%

Valorisé :	56 249
	48%

## CHAPITRE 3

### PERSPECTIVES

---

#### A L'étude

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat a donc confié à un cabinet le soin d'étudier les modes de transport et de réfléchir à une stratégie de valorisation à l'échelle du Nord Mosellan. L'objectif étant d'identifier le scénario le plus performant au regard du Grenelle de l'environnement et du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le but étant alors de créer une unité de traitement en Lorraine Nord venant compléter les unités déjà existantes tout en répondant au mode de hiérarchisation européen du traitement des déchets :

- 1) prévention,
- 2) préparation en vue du réemploi,
- 3) recyclage,
- 4) autre valorisation, notamment énergétique,
- 5) stockage par enfouissement.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii :

**1° Un premier scénario** étudiait la possible coopération avec le Syndicat mixte de transport et traitement des Déchets ménagers et assimilés de Moselle Est (SYDEME).

Ce scénario n'a pas été approfondi.

---

**2° Un second scénario** proposait la création d'un tri mécanique par le SYDELON couplé à une externalisation de la valorisation organique et production d'un combustible solide de récupération.

Ce système permettrait un taux de valorisation de 60% et un taux d'enfouissement de 37%. Le budget de l'opération avait été estimé à 25 millions d'euros en investissement.

**3° Enfin un dernier scénario** proposait la création d'une usine de Tri mécano biologique (TMB) sur le Territoire avec méthanisation et production d'un combustible.

Ce système permettait un taux de valorisation de 65% à 85% et un taux d'enfouissement de 35% à 15%. Le budget de l'opération avait été estimé à 38 millions d'euros en investissement.

Aussi au regard des prescriptions du Grenelle, de la Loi de Transition Energétique mais aussi des coûts d'investissement très élevés pour une valorisation moyenne, la proposition de construire un TMB n'a pas été retenu.

Les élus ont donc décidé de relancer une étude complémentaire.

Même si aucun des scénarii n'a été retenu, l'étude lancée en 2012 a permis de collecter des informations clés concernant le territoire et son potentiel qui seront repris et actualisés par le cabinet d'étude.

---

***La nouvelle étude se composera de deux phases :***

***Phase 1 – Etude de la compétence transport et traitement***

L'étude devra prendre en compte au minimum des hypothèses de volumes décrites dans le cahier des charges qui ont, aux yeux du Syndicat, un fort impact sur les performances de collecte des services et, par extension les quantités de déchets à sa charge.

L'objectif est ainsi de pouvoir dimensionner au mieux à la fois les équipements pouvant être mis en place sur le territoire comme un centre de tri, un méthaniseur ou les équipements existants pouvant être utilisés. Chaque scénarii pris en compte devra être comparé aux objectifs les plus ambitieux de la loi de transition énergétique.

*Compétence transport*

Il s'agira de recenser les modalités de gestion actuelle de la compétence transport, et de proposer des solutions techniques, économiques et juridiques visant à la réduction des coûts de transport des déchets depuis les déchèteries et les quais de transfert vers les centres de traitement.

Par ailleurs, le syndicat impose que l'étude fasse apparaître les axes suivants :

- étudier l'opportunité de créer ou non une régie de transport avec une description des moyens humains et matériels ainsi que des coûts engendrés.

- 
- réfléchir à l'utilisation du site portuaire d'Illange comme possible quai de transit, et à partir de ce point, les possibles destinations par voie fluviale des déchets produits par le SYDELON,
  - la recherche d'un ou plusieurs sites de transit sur le territoire, et l'étude du devenir du site public de Manom.

### Compétence traitement

Le territoire ne possède pas de solution de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), ni de centre de tri . Il s'agira de proposer des solutions (en régie ou en prestations de services) pour tous les flux à la charge du Syndicat.

### **Phase 2 – Présentation des scénarii**

Sur la base des scénarii retenus, les résultats attendus en phase 2 sont :

- des propositions avec analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux pour chacune d'entre elles,
- un plan d'action et de financement avec prévisions des recettes éventuelles,
- la comparaison de chaque scénario aux objectifs les plus ambitieux de la loi de transition énergétique

Le cabinet d'étude retenu est EODD , il devra remettre la phase 2 en septembre 2017.

Un scénario devra donc être choisi par les élus à l'automne 2017.

## **B Le programme local de Prévention**

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention de déchets ménagers et assimilés prévoit la définition d'un tel plan pour les collectivités responsables de la collecte et ou du traitement des déchets.

Suite à la demande conjointe des Présidents des EPCI membres, le syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés s'est porté Maître d'Ouvrage pour son territoire.

Ainsi, un programme local commun au territoire visant à réduire la production de déchets à la source permettra d'entreprendre des actions cohérentes et concertées sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

Aussi, il a été proposé aux membres de s'associer pour définir un programme local commun afin de mutualiser les moyens de chacun.

Une chargée de prévention a d'ailleurs été recrutée fin 2015 pour élaborer ce projet.

Lors de la séance du Comité syndical du 18 novembre 2015, l'assemblée délibérante a élu la commission consultative « prévention et communication » ainsi que sa présidente.

Elle s'est ensuite réunie, pour la première fois, le 2 décembre 2015 et a validé la création :

- d'un comité technique composé de techniciens représentant chaque EPCI et de représentants du Sydelon qui travailleront sur le sujet,
- d'un comité de pilotage correspondant à la commission consultative composé exclusivement d'élus validant ou non les propositions techniques.

La présentation et validation de ce programme local est prévue pour le premier semestre 2017.

## ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

### Lot 1 - coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût TGAP HT	Coût Traitement HT	Coût Traitement TTC
CAPFT	27 296	60,71	1 657 127 €	453 409 €	2 110 536 €	2 321 590 €
CAVF	19 732	60,71	1 197 944 €	327 511 €	1 525 455 €	1 678 000 €
CCCE	6 248	60,71	379 339 €	103 780 €	483 119 €	531 431 €
CC3F	1 261	60,71	76 578 €	20 961 €	97 539 €	107 293 €
<b>SYDELON</b>	<b>54 538</b>	<b>60,71</b>	<b>3 310 989 €</b>	<b>905 660 €</b>	<b>4 216 649 €</b>	<b>4 638 314 €</b>

### Lot 2 - coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			Coût Transfert	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	594	22,60 €	13 424 €	18 663	15,00 €	279 952 €	293 376 €	322 714 €
CAVF	19 175	22,60 €	433 358 €	581	15,00 €	8 718 €	442 076 €	486 283 €
CCCE	75	22,60 €	1 704 €	6 086	15,00 €	91 284 €	92 989 €	102 288 €
CC3F	-	22,60 €	- €	-	15,00 €	- €	- €	- €
<b>SYDELON</b>	<b>19 845</b>	<b>22,60 €</b>	<b>448 487 €</b>	<b>25 330</b>	<b>15,00 €</b>	<b>379 954 €</b>	<b>828 441 €</b>	<b>911 285 €</b>

## ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collecté :

- Multimatériaux (Emballages + JRM),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM),
- Cartons des professionnels.

### Lot 2 - Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV

	Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert	
	Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	2 848	36,50 €	103 951 €	970	39,00 €	37 844 €	141 795 €	155 975 €
CAVF	3 786	36,50 €	138 193 €	-	39,00 €	- €	138 193 €	152 012 €
CCCE	812	36,50 €	29 649 €	307	39,00 €	11 992 €	41 641 €	45 805 €
CC3F	372	36,50 €	13 566 €	379	39,00 €	14 797 €	28 363 €	31 199 €
<b>SYDELON</b>	<b>7 818</b>	<b>36,50 €</b>	<b>285 359 €</b>	<b>1 657</b>	<b>39,00 €</b>	<b>64 632 €</b>	<b>349 992 €</b>	<b>384 991 €</b>

\*JRM : Journaux Revues Magazines

## ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

Lot 3 - Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard									
Coût du tri des Multimatériaux			Coût du tri des Emballages			Coût du tri des JRM			
Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	
CAPFT	2 848	140,00 €	398 717 €	-	149,00 €	- €	779	22,00 €	17 136 €
CAVF	3 770	140,00 €	527 800 €	-	149,00 €	- €	-	22,00 €	- €
CCCE	-	140,00 €	- €	812	149,00 €	120 958 €	307	22,00 €	6 765 €
CC3F	-	140,00 €	- €	372	149,00 €	55 380 €	379	22,00 €	8 347 €
<b>SYDELON</b>	<b>6 618</b>	<b>140,00 €</b>	<b>926 517 €</b>	<b>1 183</b>	<b>149,00 €</b>	<b>176 339 €</b>	<b>1 466</b>	<b>22,00 €</b>	<b>32 248 €</b>

Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations			
Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus>20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT (105,00 €HT/T)	Caractérisations	PU (€HT/caractérisation)	Coût du Traitement HT (118,00 €PU)	
CAPFT	191	54,00 €	10 338 €	-	105,00 €	- €	10,5	118,00 €	1 239 €
CAVF	-	54,00 €	- €	136	105,00 €	14 276 €	10,5	118,00 €	1 239 €
CCCE	-	54,00 €	- €	22	105,00 €	2 310 €	8,0	118,00 €	944 €
CC3F	-	54,00 €	- €	14	105,00 €	1 430 €	8,0	118,00 €	944 €
<b>SYDELON</b>	<b>191</b>	<b>54,00 €</b>	<b>10 338 €</b>	<b>172</b>	<b>105,00 €</b>	<b>18 016 €</b>	<b>37</b>	<b>118,00 €</b>	<b>4 366 €</b>

## ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI

	Recettes de revente de matériaux perçues par le Sydelon						
	Rachat des papiers par UMP			Rachat des papiers par et PAPREC, NORSKE SKOG et CITRAVAL			Total
	Tonnage Papier	PU (€/T)	Recettes de papier par UPM	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par PAPREC, NORSKE SKOG et CITRAVAL	Recettes totales de papier
CAPFT	330	92,00 €	30 364 €	1 194		121 949 €	152 313 €
CAVF	1 293	92,00 €	118 939 €	-		- €	118 939 €
CCCE	-	92,00 €	- €	392		35 650 €	35 650 €
CC3F	-	92,00 €	- €	316		31 855 €	31 855 €
<b>SYDELON</b>	<b>1 623</b>	<b>92,00 €</b>	<b>149 303 €</b>	<b>1 902</b>	<b>99,63 €</b>	<b>189 454 €</b>	<b>338 757 €</b>

Prix de rachat moyen à la tonne

## ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 1/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
Lot 1 - Tout-venant par PIZZORNO				Lot 2 - Ferraille par DERICHEBOURG			Lot 3 - Bois par CITRAVAL	
Tonnes de Tout-venant	PU <u>TGAP incluse</u> (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	
CAPFT	2 241	74,53 €	167 014 €	491 - 18 997 €	1 607	17,50 €	28 117 €	
CAVF	5 835	74,53 €	434 886 €	433 - 37 345 €	2 752	17,50 €	48 167 €	
CCCE	1 923	74,53 €	143 348 €	254 - 22 100 €	840	17,50 €	14 699 €	
CC3F	989	74,53 €	73 676 €	105 - 9 108 €	463	17,50 €	8 096 €	
<b>SYDELON</b>	<b>10 988</b>	<b>74,53 €</b>	<b>818 924 €</b>	<b>1 283 - 87 550 €</b>	<b>5 662</b>	<b>17,50 €</b>	<b>99 079 €</b>	

Lot 4 - Carton par VEOLIA Propreté				Lot 5 - DMS par CEDILOR		Lot 6 - Gravats par TTM		
Tonnes de cartons	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DMS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	227	25,00 €	5 674,50 € - 24 703,62 €	85	42 231 €	2 221	3,00 €	6 664 €
CAVF	277	25,00 €	6 917,00 € - 30 268,94 €	117	56 977 €	4 805	3,00 €	14 414 €
CCCE	162	25,00 €	4 051,00 € - 17 694,22 €	61	29 848 €	1 604	3,00 €	4 811 €
CC3F	88	25,00 €	2 204,00 € - 9 616,68 €	41	22 761 €	712	3,00 €	2 136 €
<b>SYDELON</b>	<b>754</b>	<b>25,00 €</b>	<b>18 846,50 € - 82 283,46 €</b>	<b>304</b>	<b>151 817 €</b>	<b>9 342</b>	<b>3,00 €</b>	<b>28 025 €</b>

## ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 2/2)

### Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)

	Lot 7 - batteries par DERICHEBOURG		Lot 8 - Compostage des Végétaux par SUEZ RV		
	Tonnes de batteries	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	-	- €	4 911	11,00 €	54 023 €
CAVF	3	1 346 €	4 407	11,00 €	48 482 €
CCCE	-	- €	1 986	11,00 €	21 844 €
CC3F	-	- €	708	11,00 €	7 786 €
<b>SYDELON</b>	<b>3</b>	<b>1 346 €</b>	<b>12 012</b>	<b>11,00 €</b>	<b>132 135 €</b>

### Transport + Traitement de la déchèterie de Yutz

Tonnes tous flux	7 220
Coût du Transport + Traitement HT	349 827 €
<b>Coût déchèterie Yutz TTC</b>	<b>384 809 €</b>
Recettes issues de la revente des matériaux	- 12 936 €
<b>Coût déchèterie Yutz TTC revente déduite</b>	<b>371 873 €</b>